

Étude

**La contribution suisse au financement
international du climat**

Sommaire Française

Version actualisée au 15.05.2020

**Consultante:
Christine Lottje
FAKT GmbH
Hackländerstraße 33
70184 Stuttgart
christine.lottje@fakt-
consult.de**

**Mandataire:
Alliance Sud**

ADB	Asian Development Bank
AfDB	African Development Bank
APD	Aide publique au développement
BAFU	Office fédéral de l'Environnement
BIP	Produit intérieur brut
BNE	Revenu national brut
BR	Biennial Report
CBD	Convention cadre des Nations Unies sur la biodiversité
CCA	Climate Change Adaptation
CCM	Climate Change Mitigation
CDM	Clean Development Mechanism
CGIAR	Consultative Group on International Agricultural Research
CHF	Francs suisses
CIF	Climate Investment Funds
COP	Conference of the Parties
CRI	Climate Risk Index
CRS	Creditor Reporting System
CTF	Common Tabular Format
DAC	Development Assistance Committee
DE	Allemagne
DEZA	Direction du développement et de la coopération
DRR	Disaster Risk Reduction
EDFI	Sociétés européennes de financement du développement
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
EZA	Coopération au développement
FPIC	free, prior and informed consent
GCF	Green Climate Fund
GDR	Greenhouse Development Rights
GEF	<i>Global Environment Facility</i>
IADB	Inter-American Development Bank
IFC	International Finance Corporation
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
IZA	Coopération internationale
LDC	Least Developed Countries
LDCF	Least Developed Countries Fund
MDB	Multilateral Development Bank
NAP	National Adaptation Plans
NDC	Nationally Determined Contributions
NRO	Organisation non gouvernementale
ODA	Official Development Aid
OECD	Organization for Economic Cooperation and Development
OOF	Other Official Flows
PIDG	Private Infrastructure Development Group
PLAFICO	Plate-forme sur les questions de financement de la coopération internationale en matière d'environnement
PPDP	Public Private Development Partnerships
REPIC	Renewable Energy and Energy Efficiency Platform for International Cooperation
SCC	Special Climate Fund
SDG	Sustainable Development Goals
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie

SEI	Stockholm Environment Institute
SERV	Assurance suisse contre les risques à l'exportation
SIDS	Small Island Developing States
SIFEM	Swiss Investment Fund for Emerging Markets
SREP	Scaling-Up Renewable Energy in Low Income Countries Program
THG	Emissions de gaz à effet de serre
UN	United Nations
UNCCD	Convention- cadre des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
UNDP	United Nations Development Programme
UNEP	United Nations Environment Programme
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
UNISDR	United Nations International Strategy for Disaster Reduction

Résumé

Avec les effets croissants du changement climatique, il devient de plus en plus urgent de promouvoir la protection du climat et l'adaptation à celui-ci dans les pays en développement. Pour cela, ils dépendent d'un soutien financier supplémentaire. C'est pourquoi le financement international du climat est devenu un sujet central des négociations internationales sur le climat au cours des trois dernières décennies. En tant que principaux responsables historiques du changement climatique actuel, les pays industrialisés ont été chargés de fournir des ressources financières nouvelles et supplémentaires depuis la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992. Cet engagement a été réaffirmé dans l'accord de Paris de 2015, ainsi que dans la promesse faite en 2009 par les pays développés de porter le financement de la lutte contre le changement climatique à 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Toutefois, la question de savoir comment les différents pays doivent contribuer, à partir de sources publiques et privées, à la mise en œuvre de cet objectif mondial, continue de dominer le débat international sur le financement du climat. Ces dernières années, diverses études réalisées par des organisations de la société civile ont porté un regard critique sur le financement international du climat. Cette étude est l'une d'entre elles. Les résultats doivent d'une part contribuer au débat suisse sur la formulation d'une stratégie nationale de financement du climat, et d'autre part alimenter les expériences et perspectives suisses dans le débat international. L'objectif de la présente étude est d'analyser le financement climatique international rapporté par la Suisse à ce jour, ainsi que ses liens avec les crédits-cadres (existants) de la coopération internationale (CI).

Etat du financement climatique de la Suisse

Il existe différents calculs quant au niveau de la contribution équitable et appropriée de la Suisse au financement du climat en général, et à l'objectif de 100 milliards de dollars en particulier. Alors que le Conseil fédéral table sur un montant équitable compris entre 450 et 600 millions de dollars par an, les organisations de la société civile estiment que la part équitable est d'au moins 1 milliard de francs par an, en se basant sur l'empreinte climatique mondiale de la Suisse et sur sa puissance économique relative. Actuellement, le financement de la Suisse en matière de climat provient presque exclusivement de l'aide publique au développement (APD), qui est incluse dans les crédits-cadres de la coopération internationale (CI), et dans une mesure nettement moindre du crédit-cadre Environnement mondial. La Direction du développement et de la coopération (DDC), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sont donc les trois principaux pourvoyeurs des contributions suisses. Ils coordonnent leur financement international pour le climat par l'intermédiaire d'une plateforme interdépartementale (PLAFICO).

Les rapports sur le financement du climat sont fournis par différents canaux. Les rapports au Secrétariat des Nations Unies sur le changement climatique sont basés sur les rapports sur l'APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ils sont la principale source d'information officielle sur le financement du climat, et donc aussi pour cette étude.

La méthodologie d'attribution de crédits pour le financement climatique bilatéral est basée sur l'attribution de ce que l'on appelle les marqueurs de Rio, multipliés par un facteur de réduction différencié, qui est déterminé par l'importance de la protection du climat et de l'adaptation. Les informations spécifiques aux projets sur le financement du climat ne sont disponibles que dans une mesure limitée. En revanche, la Suisse fournit des informations au niveau national par le biais de rapports et d'une base de données de projets. Les contributions au financement multilatéral du climat sont calculées sur la base de la part estimée des activités climatiques dans le portefeuille global des acteurs multilatéraux. L'enregistrement des investissements privés mobilisés, qui sont présentés

comme des contributions au financement climatique suisse, n'est documenté que de manière non transparente.

Analyse des contributions suisses au financement du climat à ce jour

Le financement climatique total de la Suisse a presque triplé depuis 2011 - de 147 millions de francs suisses par an (2011) à 443 millions de francs suisses en 2018, tandis que le financement climatique bilatéral a augmenté de manière relativement modérée sur la même période, a stagné en 2015/2016, et a de nouveau diminué en 2017/2018. Dans l'ensemble, elle a perdu du poids dans le total des financements consacrés au climat. Au SECO, on constate une augmentation continue du financement climatique déclaré jusqu'en 2017, alors que les contributions comparativement beaucoup plus importantes de la DDC n'ont pas connu de croissance significative jusqu'en 2017. L'augmentation du financement multilatéral du climat est due d'une part aux changements dans l'octroi de crédits aux banques multilatérales de développement (BMD) - c'est-à-dire sans croissance réelle - et d'autre part aux contributions versées au Fonds vert pour le climat (FVC) de 2013 à 2017. Après avoir atteint un pic en 2017, les paiements ont diminué pour la première fois en 2018.

Le financement privé mobilisé pour le climat fait partie des rapports officiels présentés à la CCNUCC depuis 2015. Jusqu'en 2017, celle-ci a joué un rôle mineur. Cependant, la situation a changé en 2018, avec un bond à un quart du financement total du climat. Jusqu'à présent, cela inclut les fonds mobilisés par les acteurs bilatéraux et multi-bilatéraux. Selon le Conseil fédéral, ce domaine doit encore être élargi à l'avenir. Le financement climatique privé mobilisé par les canaux multilatéraux est estimé tous les deux ans, mais jusqu'à présent la Suisse ne l'a pas déclaré comme faisant partie du financement climatique. Il existe certes une liste des acteurs et du type de mobilisation via les fonds publics (participation au capital social, cofinancement ou crédits à l'exportation). Cependant, il n'y a guère d'informations sur les mesures concrètes qui sont mises en œuvre avec les fonds privés mobilisés, le type de levier ou les conditions.

Le financement de l'adaptation joue un rôle important pour la Suisse. Au cours des années 2011 à 2018, le financement bilatéral du climat a consacré en moyenne plus d'argent à l'adaptation qu'à l'atténuation; en 2017 et 2018, ce pourcentage était de 60 %. Toutefois, par rapport au financement total de la lutte contre le changement climatique, la part du financement de l'adaptation pure tombe à 35 %, car la mobilisation des investissements privés se fait principalement dans le domaine de l'atténuation. En outre, la majorité des financements multilatéraux pour le climat sont gérés par des fonds multilatéraux et des banques de développement, qui ont tendance à financer beaucoup plus de projets d'atténuation que d'adaptation. En ce qui concerne la répartition du financement climatique déclaré par région et groupe de pays, l'Asie occupe la première place, suivie de l'Amérique latine et de l'Afrique. Seuls douze pour cent du financement climatique bilatéral total sont destinés aux pays à faible revenu (Low Income Countries, LIC), tandis que les pays à revenu moyen reçoivent la part du lion du financement climatique suisse. Le SECO soutient principalement des mesures dans les pays à revenu intermédiaire et dans les pays émergents, tandis que la DDC apporte un soutien légèrement plus important dans les pays les plus pauvres. L'augmentation du financement du climat, qui commencera en 2013, est justifiée par la Confédération par la décision du Parlement en 2011 de porter les fonds de l'aide publique au développement à 0,5 % du revenu national brut (RNB) d'ici 2015. La comparaison avec les budgets totaux de la DDC, du SECO et de l'OFEV ne le confirme toutefois pas, car la part des contributions au financement climatique rapportées dans les budgets des trois offices fédéraux a augmenté de manière disproportionnée. Un concept PLAFICO publié en 2019 présente les options envisagées pour une nouvelle augmentation du financement du climat au-delà des budgets de la coopération au développement. La Suisse prévoit de maintenir le financement public du climat au

même niveau et compte sur la mobilisation de fonds privés pour l'augmenter encore. Cette stratégie se reflète essentiellement dans les fonds déclarés pour 2018.

Financement du climat et coopération au développement

Les liens étroits entre le financement du climat et la coopération au développement soulèvent plusieurs conflits d'objectifs. Les projets dans le secteur de l'atténuation sont de plus en plus souvent réalisés dans des pays à revenu intermédiaire, où les émissions de CO₂ sont comparativement élevées et le potentiel de réduction des émissions plus important. Les pays ayant un taux de pauvreté élevé ou un faible indice de développement humain (IDH) ne bénéficient guère des mesures climatiques financées par la coopération au développement. Les projets d'atténuation y sont davantage axés sur la promotion de conditions cadres favorables et d'autres incitations stratégiques pour transformer des secteurs économiques entiers en vue d'un développement à faible intensité de carbone. L'amélioration de l'accès à l'approvisionnement énergétique (durable) dans les pays pauvres ou pour les groupes de population pauvres au sens de l'Agenda 2030 est un objectif beaucoup moins explicite. Dans le domaine de l'adaptation, il n'y a pas de priorité claire pour les pays particulièrement touchés par les extrêmes climatiques. Néanmoins, la proportion de pays particulièrement pauvres ou touchés par la faim est plus élevée que dans le domaine de l'atténuation. Naturellement, il existe des synergies en termes de contenu entre le renforcement de la résilience climatique et la réduction de la pauvreté. Cela entraîne un manque de clarté, avec pour conséquence que les projets sont souvent classés comme des projets d'adaptation qui peuvent avoir lieu dans des secteurs pertinents pour l'adaptation, mais qui ne sont pas eux-mêmes explicitement axés sur les risques concrets du changement climatique. Si les projets désignés sont examinés selon l'approche en 3 étapes recommandée par l'OCDE, selon laquelle un projet d'adaptation n'est considéré comme tel que s'il (1) analyse la relation entre le projet et les risques climatiques, (2) formule des objectifs pour contrer ces risques, et (3) aligne systématiquement les mesures sur ces risques, environ la moitié des descriptions disponibles des projets d'adaptation désignés comme financement climatique ne font pas explicitement référence à l'adaptation.

Discussion sur le financement climatique suisse

L'étude évalue le reporting et la transparence du financement climatique suisse comme étant essentiellement bons. Il est surtout positif de constater que la Suisse s'efforce de calculer les parts exactes du financement du climat aussi précisément que possible, qu'elle crée une transparence dans la méthode d'attribution des crédits et qu'elle évite les doubles comptages au fil des ans. Un défaut, par contre, est l'absence d'une présentation basée sur le projet. La raison donnée par les offices fédéraux est surtout l'absence d'un lien automatique entre les rapports de l'OCDE et de la CCNUCC. Cela rend la collecte de données très complexe et sujette à erreur. Dans ce contexte, il est positif que la Suisse ait inclus dans les 3e et 4e rapports biennaux une liste de tous les projets qui ont été comptabilisés ces quatre dernières années, même si cela ne permet pas d'obtenir des informations précises sur l'ampleur du financement climatique des différents projets comptabilisés.

En effet, les chiffres relatifs aux projets ne peuvent être comparés aux chiffres globaux du rapport officiel. Néanmoins, il s'agit d'un pas important vers l'amélioration de la transparence. En outre, la Suisse s'efforce de compenser l'imprécision dans l'utilisation des marqueurs de Rio par une estimation plus différenciée de la part climatique des projets financés et par une procédure de contrôle interne de l'attribution des marqueurs de Rio. Cependant, même ces mesures n'éliminent pas les difficultés d'identifier les composantes réelles de l'adaptation dans les projets de développement et d'attribuer les marqueurs de Rio en conséquence. Par conséquent, la contribution du financement bilatéral de l'adaptation a encore tendance à être surestimée. Les lignes directrices pour l'établissement de rapports sur le financement climatique dans le cadre du "Paris Rule Book", adoptées lors de la

conférence des Nations unies sur le changement climatique à Katowice en 2018, n'entreront pas en vigueur avant 2024, mais elles exigent que des modifications soient apportées à certains endroits par rapport aux obligations de déclaration précédentes. D'une part, les tableaux sur l'attribution de crédits pour le financement bilatéral et multilatéral de la lutte contre le changement climatique demandent plus d'informations (par exemple sur le soutien au renforcement des capacités ou les décaissements des fonds multilatéraux). En revanche, il n'y aura toujours pas d'obligation de rendre compte du financement climatique bilatéral sur la base de projets spécifiques. Les nouvelles réglementations sur le financement privé mobilisé pour le climat n'exigent également qu'une transparence limitée sur les informations spécifiques aux projets concernant les conditions, l'effet de levier des fonds publics, etc. Cela signifie que la Suisse peut satisfaire à ces exigences sans avoir à travailler de manière substantielle sur la qualité des informations fournies.

Toutefois, dans un souci de prévisibilité du financement climatique, la Suisse pourrait être amenée à définir des objectifs à moyen terme pour la DDC et le SECO. En plus de rendre compte des paiements effectués, cela permettrait d'évaluer l'évolution au cours des années suivantes. D'une manière générale, la Suisse peut améliorer la prévisibilité de son financement climatique à long terme, c'est-à-dire au-delà du niveau des budgets de la DDC, du SECO et de l'OFEV qui n'a été atteint jusqu'à présent que dans le cadre des négociations budgétaires quadriennales.

Résultats de l'analyse

L'augmentation significative du financement climatique suisse entre 2011 et 2018 ne semble qu'être partiellement due à des fonds (de développement) supplémentaires effectivement mis à disposition pour le financement climatique – comme les paiements 2015-2017 au Fonds vert pour le climat (FVC). La majeure partie de l'augmentation signalée est due à des changements dans les pratiques d'attribution des crédits : d'une part, à partir de 2013, les contributions de base aux banques multilatérales de développement ont également été signalées proportionnellement comme financement du climat. D'autre part, à partir de 2015, certains fonds privés seront partiellement, et à partir de 2017 dans une plus large mesure, également des fonds privés qui ont jusqu'à présent été laissés en dehors de la loi. Mais aussi dans le cas des fonds publics, les postes budgétaires existants sont de plus en plus souvent comptabilisés deux fois comme financement du développement et aussi comme financement du climat. Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas non plus eu recours à des sources de financement en dehors des crédits-cadres de la coopération internationale et de « l'environnement global ». Ici, par exemple, les recettes provenant de l'échange de droits d'émission ou d'une taxe sur le CO₂ ou les billets d'avion pourraient compléter les budgets de la Coopération Internationale ; et fournir une base de planification à plus long terme.

Du côté positive, il convient de mentionner l'accent relativement fort mis par le financement climatique suisse sur l'adaptation, en particulier dans le cadre du financement climatique public bilatéral. Toutefois, même le financement de l'adaptation ne vise que de manière limitée les pays particulièrement vulnérables, mais surtout les pays à revenu intermédiaire.

Pour l'avenir, la Confédération accorde une grande priorité à l'expansion du financement climatique privé mobilisé afin d'augmenter encore les contributions suisses au financement climatique. Cela inclut le financement privé multilatéral et indirectement mobilisé pour le climat. Il existe cependant de nombreux défis méthodologiques pour comptabiliser ces fonds de manière solide et transparente. La question centrale est de savoir dans quelle mesure les investissements climatiques privés peuvent effectivement être attribués aux interventions suisses ou (aussi) ont lieu parce qu'il existe des marchés pour ces investissements dans les pays cibles. Il y a actuellement trop peu d'informations publiques disponibles pour cela.

Dans la pratique, il semble judicieux d'envisager toujours la protection du climat et les mesures d'adaptation dans les pays en développement dans le cadre de la coopération au développement. Toutefois, le lien substantiel entre le changement climatique et le développement n'est pas le même que le respect automatique des engagements internationaux.

La Suisse doit remplir ses obligations de manière égale et indépendante les unes des autres, d'une part pour le financement du climat dans le cadre de l'accord de Paris, et d'autre part pour le financement du développement, y compris dans le contexte de l'Agenda 2030. Des conflits d'intérêts se poseront de plus en plus si les deux domaines doivent être couverts simultanément sans augmentation continue des fonds, même si la pertinence climatique des projets de coopération au développement n'est pas clairement définie et es procédures existantes permettent une interprétation généreuse.

La Suisse en comparaison internationale

Une comparaison concluante avec les critiques sur le financement international du climat en 2015 et 2016 publiées par Oxfam en 2018 montre que dans le contexte international, la Suisse est nettement plus performante que la plupart des pays dans un domaine donné pour les questions identifiées comme centrales par la société civile. Par exemple, la Suisse est l'un des rares pays qui donnent clairement la priorité à l'objectif d'équilibrer les projets d'adaptation et d'atténuation dans le domaine du financement climatique public et bilatéral et qui dépassent cet objectif en faveur des projets d'adaptation. Toutefois, une tendance à la baisse peut être observée, notamment en raison de la forte mobilisation des financements privés pour le climat en 2018. Sur un autre plan, la Suisse est considérée comme ayant tendance à surpasser la moyenne internationale. Il est vrai que la Suisse surestime elle aussi l'importance climatique de la coopération bilatérale au développement désignée comme financement climatique. Néanmoins, elle propose une différenciation et une pondération conservatrice des marqueurs de Rio, et donc une évaluation relativement précise de la pertinence climatique des mesures prises par les canaux bilatéraux.

Dans quatre autres domaines d'observation, la Suisse se situe dans la moyenne internationale. Elle a assuré son financement climatique (jusqu'en 2017) presque exclusivement sous forme de subventions. Depuis 2018, cependant, on constate un écart croissant entre les fonds bilatéraux déclarés et les fonds restant dans les pays en développement. Si l'on tient compte de la surévaluation observée des marqueurs de Rio dans le secteur de l'adaptation, on doit supposer une diminution du financement net du climat. En outre, le financement (public) du climat, mesuré en fonction de sa responsabilité et de sa puissance économique, est globalement trop faible et ne semble pas susceptible d'augmenter de manière significative dans un avenir prévisible. En outre, la tendance de ces dernières années à augmenter la part du financement climatique dans les crédits-cadres de la DDC et du SECO sans augmenter simultanément l'aide publique au développement (APD) semble ininterrompue. Dans deux domaines, la Suisse est en retard par rapport à la moyenne internationale. Au lieu d'augmenter ses budgets bilatéraux, elle compte sur l'attribution de crédits supplémentaires pour les contributions liées au climat des institutions multilatérales, c'est-à-dire sur une augmentation purement comptable du financement climatique déclaré au moyen de méthodes d'attribution de crédits modifiées, au lieu de ressources financières supplémentaires. À cette fin, elle compte beaucoup sur l'expansion espérée de la mobilisation de l'investissement privé. Ce dernier est déclaré comme une condition préalable à la réalisation de l'objectif de financement climatique plus élevé de 600 millions de francs par an, que le Conseil fédéral a postulé comme étant approprié.

En outre, la Suisse fait également campagne sur la scène internationale pour une plus grande crédibilité du financement climatique privé multilatéral et indirectement mobilisé, c'est-à-dire pour l'utilisation de fonds publics (de développement) afin d'améliorer les conditions cadres des investissements privés.

Le soutien aux pays les moins avancés (PMA) est clairement trop faible et croît trop lentement. Bien que la Suisse ait sensiblement augmenté cette part ces dernières années, en particulier dans le cas de la DDC, la part des financements destinés aux PMA est encore trop faible et croît trop lentement. Cependant, avec une part moyenne d'environ 13 % du financement international pour le climat en faveur des PMA, la Suisse reste en dessous de la moyenne internationale de 18 % et loin derrière certains pays comme la Norvège, qui détient une part de 24 %.

Recommandations

Sur la base de ces analyses, l'étude formule les recommandations suivantes:

1. La Suisse devrait financer sa juste part de l'objectif de 100 milliards de dollars par des **fonds publics** et fournir d'urgence des fonds **nouveaux et supplémentaires pour le financement climatique**. À cette fin, les crédits-cadres de la coopération internationale et/ou le crédit-cadre pour l'environnement mondial devraient être sensiblement augmentés. En même temps, il convient d'exploiter de nouvelles sources de financement axées sur le principe du pollueur-payeur pour accroître le financement public de la lutte contre le changement climatique des prochaines années.
2. **L'équilibre entre adaptation et atténuation** doit être atteint pour tout financement climatique crédité, c'est-à-dire incluant le financement climatique multilatéral mobilisé par les secteurs public et privé en plus du financement climatique public bilatéral.
3. Les offices fédéraux, et la DDC en particulier, devraient concentrer plus clairement leur soutien sur **les pays en développement les plus pauvres et les plus vulnérables**, d'autant plus que l'expansion prévue du financement privé mobilisé pour le climat aura tendance à se faire dans les pays à revenu intermédiaire.
4. **L'orientation stratégique du financement climatique** devrait être affinée en fonction des critères de financement du climat et du développement. Les mesures climatiques financées par les fonds de la coopération au développement devraient avoir un avantage clair et direct en termes de réduction de la pauvreté. La promotion ciblée de mesures ayant un impact élevé sur la protection du climat dans le contexte de la Convention-cadre sur les changements climatiques et qui ne sont pas situées dans les PMA (*pays les moins avancés*) et les PEID (*petits États insulaires en développement*) ou qui n'ont pas de pertinence évidente en matière de réduction de la pauvreté pourrait être couverte par de nouveaux canaux afin de ne pas grever les crédits-cadres de la coopération au développement.
5. Les critères d'attribution des **marqueurs de Rio** devraient être améliorés. Dans le domaine de l'adaptation, *l'approche en trois étapes* recommandée par l'OCDE devrait être utilisée, et devrait également être reflétée dans les descriptions publiques des projets.
6. Pour accroître la **transparence des rapports**, la Suisse devrait fournir davantage d'informations spécifiques aux projets pour les financements publics et privés mobilisés en faveur du climat et intégrer systématiquement ces informations dans ses rapports au titre du « Livre de règles de Paris ». Pour les financements privés mobilisés en faveur du climat, elle devrait également fournir des informations pour chaque mesure créditée sur la part des fonds publics, la contribution de ces fonds à l'effet de levier des fonds privés et les conditions pour les bénéficiaires.
7. La Suisse devrait utiliser **le financement climatique privé mobilisé** en plus de sa juste part de l'objectif de 100 milliards de dollars. Elle devrait appliquer une méthode de crédit prudente et n'inclure que les fonds directement mobilisés. Les fonds mobilisés indirectement et multilatéralement doivent être considérés comme faisant partie de la réorientation globale des flux financiers (article 2 de l'Accord de Paris sur le climat) et ne doivent donc pas être crédités comme faisant partie du financement de la lutte contre le changement climatique (article 9).